



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.56/3/Add.1  
13 août 1985

FRANCAIS  
Original: anglais

Quatrième réunion ordinaire des Parties  
contractantes à la Convention pour la  
protection de la mer Méditerranée contre  
la pollution et aux protocoles y relatifs

Gênes, 9 - 13 septembre 1985

RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR L'ETAT D'AVANCEMENT  
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE EN 1984 ET RECOMMANDATIONS  
CONCERNANT LES ACTIVITES A ENTREPRENDRE PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987  
AVEC LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES Y RELATIVES

Addendum

Développements dans les autres programmes des mers régionales

1. Lors de la réunion extraordinaire tenue à Athènes du 10 au 13 avril 1984, une délégation avait demandé qu'une présentation comparée des aspects institutionnels aussi bien que techniques et méthodologiques des divers programmes et des structures élaborés par les pays qui participent aux autres programmes des mers régionales constitue à l'avenir un élément essentiel du rapport du Directeur exécutif.

2. En réponse à cette demande, les parties du Rapport annuel du Directeur exécutif pour l'année 1984 (UNEP/IG.13/2) concernant le Programme des mers régionales sont reproduites ci-dessous.

#### Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)

3. Bien qu'il soit admis que les problèmes des océans ne connaissent pas de frontière, la stratégie adoptée par le PNUE a consisté à contribuer à les résoudre en coordonnant au plan mondial des programmes régionaux qui, tout en étant tous fondés sur la même politique générale, la même stratégie et la même méthodologie, sont adaptés aux besoins particuliers de chaque région. Depuis la douzième session du Conseil d'administration, le Centre d'activité du programme pour les mers régionales a oeuvré dans dix régions avec la participation de plus de 120 Etats côtiers, de plus de 30 organisations mondiales et régionales et d'un réseau d'environ 250 organismes nationaux. A la fin de 1984, des plans d'action concernant huit régions avaient été adoptés et six conventions régionales avaient été signées. En outre, les préparatifs de l'adoption d'un autre plan d'action et de deux autres conventions ont considérablement progressé en 1984. Le PNUE se charge de la coordination globale du programme pour les mers régionales et assure le secrétariat de quatre plans d'action et de trois conventions.

4. Région du Plan d'action de Koweït. Le PNUE a continué d'aider l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin à coordonner l'exécution de quatre grands projets en collaboration avec l'AIEA, la COI, l'UICN et l'UNESCO et à préparer les négociations sur un protocole concernant la prévention de la pollution d'origine tellurique. Le Marine Emergency Mutual Aid Centre (Bahreïn) a convoqué un certain nombre de réunions techniques en 1984 afin de mettre au point des programmes d'observation de la pollution. Le PNUE a prêté son concours à l'organisation de ces réunions et fourni des conseils techniques quant à l'élaboration de plans d'intervention d'urgence aux niveaux national et régional.

5. Région des Caraïbes. Le PNUE a reçu la première ratification de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et de son Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Dix projets approuvés par le Comité de surveillance à sa troisième réunion ont été examinés avec 11 organisations ou gouvernements, leur exécution devant avoir lieu en 1984 et 1985. Ces projets concernent l'observation et la maîtrise de la pollution des mers, la planification préalable pour faire face aux déversements d'hydrocarbures, l'éducation en matière d'environnement et la sensibilisation du public, le tourisme et la gestion de l'environnement, les évaluations d'impact sur l'environnement des projets industriels, la formation en matière d'environnement, les zones naturelles protégées et les espèces de faune et de flore sauvages menacées. Ces projets sont mis en oeuvre en collaboration avec la CEPALC, le Réseau de formation en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'OMI, la COI, l'OPS, l'UICN, la Communauté des Caraïbes, l'Association pour la conservation des Caraïbes et les Gouvernements cubain et mexicain. Une grande partie du financement de ce projet provient du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes.

6. Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. La Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique sont entrés en vigueur le 5 août 1984. L'exécution de projets prioritaires concernant la planification d'urgence en cas de situation critique due à la pollution, la recherche sur la pollution des mers et l'observation de cette pollution et la lutte contre l'érosion côtière s'est poursuivie en 1984 en collaboration avec la FAO, l'UNESCO, la COI, l'OMS, l'OMI et l'AIEA.

7. Région de l'Afrique de l'Est. Une deuxième réunion d'experts a été convoquée à Nairobi en octobre 1984 pour mener à bien les négociations sur une convention régionale concernant la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région, un protocole relatif aux zones protégées et la faune et la flore sauvages et un protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique. Les experts sont parvenus à un consensus sur la quasi totalité des dispositions de la convention et des protocoles et ont recommandé qu'une conférence de plénipotentiaires soit convoquée à la fin du premier semestre de 1985 pour que soient adoptés les textes définitifs du plan d'action et des trois accords juridiques. Ils ont également examiné les arrangements institutionnels et financiers qui devraient être adoptés par les gouvernements pour appuyer la coordination et l'exécution du programme régional.

8. Région des mers de l'Asie de l'Est. Le Plan d'action est articulé autour de cinq grands projets coordonnés par les organismes nationaux des Etats participants: évaluation des niveaux des polluants et de leurs effets sur le milieu marin et côtier, étude des ressources coralliennes et protection de ces ressources contre la pollution, recherche sur la toxicité des hydrocarbures et des dispersants à base d'hydrocarbures, mise sur pied de systèmes régionaux d'échange de données, et étude des phénomènes météorologiques maritimes qui influent sur l'environnement de la région. Ces projets sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les mers de l'Asie de l'Est et des fonds de contrepartie provenant du Fonds pour l'environnement.

9. Région de la mer Rouge et du golfe d'Aden. La Convention régionale pour la protection du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden et le Protocole concernant la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique ont été ratifiés par le Soudan. Par l'intermédiaire de l'ALECSO, le PNUE a continué d'appuyer les activités de recherche et d'observation en matière de pollution des mers.

10. Région du Pacifique Sud. Des experts ont poursuivi les négociations sur un projet de convention pour la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement de la région ainsi que sur deux protocoles. Un nombre important de projets concernant la recherche, la surveillance continue, l'éducation en matière d'environnement, la formation et l'information ont été lancés au moyen de deux réseaux d'institutions nationales et régionales, comme cela a été recommandé lors d'une deuxième réunion consultative d'établissements de recherche et de formation, qui s'est tenue à Port Moresby en janvier 1984. Des ateliers sur l'analyse des métaux en traces, la cartographie des zones côtières, les ressources en eau des petites îles et la prévention de la pollution des mers, les mesures d'intervention et la lutte contre cette pollution ont été convoqués, ce dernier en coopération avec l'OMI et le Coast Guard des Etats-Unis. Il a également été organisé un stage de formation à l'intention des journalistes radio insulaires. Les coûts principaux de ces activités sont pris en charge par les gouvernements de la région et le Fonds pour l'environnement.

11. Région du Pacifique Sud-Est. Le programme de recherche sur la pollution des mers d'origine domestique, agricole, minière ou industrielle et la surveillance de cette pollution, auquel participent 15 organismes des cinq Etats participants, est devenu opérationnel. Des lignes directrices mondiales pour les évaluations d'impact sur l'environnement ont été appliquées à une étude de cas au Chili, en collaboration avec la CEPALC. En coopération avec l'OMI, les préparatifs d'un stage de formation/atelier sur la planification d'urgence ont été menés à bien. La coordination des activités de routine prévues au Plan d'action est assurée par la Commission permanente pour le Pacifique Sud (CPPS), agissant en coopération avec le PNUE. Les activités sont encore financées en grande partie par le Fonds pour l'environnement.

12. Région des mers de l'Asie du Sud. Une réunion des points focaux nationaux sur l'élaboration d'un plan d'action a été convoquée par le PNUE en coopération avec le Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud en mars 1984. Les participants à cette réunion ont étudié la portée géographique du futur plan d'action et ses objectifs principaux, défini les domaines prioritaires qui pourraient être inclus dans le plan, débattu des arrangements institutionnels et financiers d'appui au plan d'action et convenu des études et analyses préparatoires nécessaires à sa mise au point. Comme l'ont demandé les participants à la réunion, le PNUE a prêté son concours à l'élaboration desdites études et analyses.

Région de l'Atlantique Sud-Est: Selon les vœux du Gouvernement concerné, aucune activité n'a été menée dans cette région en 1984.

#### Autres fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales

13. Les renseignements sur les autres Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales gérés par le PNUE sont repris du rapport financier et comptable pour la première année de la période biennale 1984-1985 terminée le 31 décembre 1984 - Tableau III.

14. Il convient de noter enfin que les dépenses pour les mers régionales financées par le Fonds pour l'Environnement du PNUE (sous-ligne budgétaire 5102) s'élèvent à 1,956.917 dollars EE.UU. pour 1984.

ANNEXE

PNUE - FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROGRAMME DES MERS REGIONALES  
I. ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR LA PREMIERE  
ANNEE DE LA PERIODE BIENNALE 1984-1985 TERMINEE AU 31 DECEMBRE 1984  
(en dollars EE.UU.)

	<u>Koweït</u>	<u>Asie de l'Est</u>	<u>Caraïbes</u>	<u>Afrique de l'Ouest et Centrale</u>	<u>Total 1984</u>
<u>Recettes</u>					
Recettes provenant des contributions annoncées	-	89,000	183,302	-	272,302
Intérêts perçus	128,706	7,581	106,599	12,148	255,034
<b>Total des recettes</b>	<u>128,706</u>	<u>96,581</u>	<u>289,901</u>	<u>12,148</u>	<u>527,336</u>
<u>Dépenses</u>					
Traitement et dépenses					
communes de personnel	139,888	5,949	5,675	-	151,512
Consultants	81,768	1,013	180,081	-	262,862
Voyages	51,124	3,800	5,965	-	60,889
Services contractuels	13,866	7,310	-	-	21,176
Réunions/Conférences	15,077	45,745	31,234	-	92,056
Dépenses de fonctionnem.	19,851	2,539	2,000	-	24,390
Achat de matériel	30,300	3,040	7,851	-	41,191
Rapports	13,626	-	12,299	-	25,925
Divers	8,199	-	3,953	-	12,152
Participation du PNUE	75,583	-	-	-	75,583
Pertes au change	-	-	54	-	54
Coûts d'appui au programme (note V.1)	58,407	9,022	32,377	-	99,806
<b>Total dépenses</b>	<u>507,689</u>	<u>78,418</u>	<u>281,489</u>	<u>-</u>	<u>867,596</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(378,983)</u>	<u>18,163</u>	<u>8,412</u>	<u>12,148</u>	<u>(340,260)</u>

## ANNEXE

## II. ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 DECEMBRE 1984

	<u>Koweït</u>	<u>Asie de l'Est</u>	<u>Caraïbes</u>	<u>Afrique de l'Ouest et Centrale</u>	<u>Total 1984</u>
<u>Actif</u>					
Disponible en banque (tableau 2.1)	975,144	66,106	1,290,072	326,877	2,658,199
Contributions annoncées à recouvrir (Tab. 3.1)	-	55,000	164,503	2,232,729	2,451,932
Intérêts. échus à recevoir	18,001	858	21,280	2,343	42,482
Sommes à recevoir	-	-	-	-	-
Avances aux Institutions et organisations	49,726	56,488	5,893	-	112,107
Charges prévues (note 5)	-	-	-	-	-
A recevoir d'autres fonds	-	-	-	-	-
Dû par le Fonds du PNUE (Note 7)	-	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b><u>1,042,871</u></b>	<b><u>178,452</u></b>	<b><u>1,481,748</u></b>	<b><u>2,561,649</u></b>	<b><u>5,264,720</u></b>
<u>Passif</u>					
Sommes à payer	17,569	656	20,114	-	38,339
Engagements non réglés	40,566	-	25,330	-	65,896
Contributions retardées	-	-	-	-	-
Dû au Fonds PNUE (note 6)	293,660	10,789	5,669	135,169	445,287
Dû à d'autres Fonds	-	-	-	-	-
Avances des organisations coopérantes	-	8,037	101,700	-	109,737
<b>Total passif</b>	<b><u>351,795</u></b>	<b><u>19,482</u></b>	<b><u>152,813</u></b>	<b><u>135,169</u></b>	<b><u>659,259</u></b>

## ANNEXE

	<u>Koweït</u>	<u>Asie de l'Est</u>	<u>Caraïbes</u>	<u>Afrique de l'Ouest Centrale</u>	<u>Total 1984</u>
<u>Solde des Fonds</u>					
Solde disponible au 1er janvier	1,070,059	140,807	1,315,023	2,507,332	5,033,221
Add: Excédent des rec. sur les dépenses	(378,983)	18,163	8,412	12,148	(340,260)
Ajustements année précédente	-	-	5,500	(93,000)	(87,500)
Liquidation des engagements de l'année précédente	-	-	-	-	-
Sal du solde au 31 Décembre	<u>691,076</u>	<u>158,970</u>	<u>1,328,935</u>	<u>2,426,480</u>	<u>4,605,461</u>
Total du passif et du solde des Fonds	<u>1,042,871</u>	<u>178,452</u>	<u>1,481,748</u>	<u>2,561,649</u>	<u>5,264,720</u>